

La **Fédération québécoise des sports cyclistes** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES ÉTÉ 2015**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGE</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVE</b>
Par âge	né après le 31/12/1997	F / M	Course et/ou Épreuves Chronométrées et/ou Camp

**B) AFFILIATION**

Tous les participants doivent être licenciés à la Fédération québécoise des sports cyclistes du Québec.

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2016**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGES</b>	<b>SEXES</b>	<b>ÉPREUVES</b>
11 à 13 ans	01/01/2003 à 31/12/2005	F / M	Épreuves chronométrées+ Course+ Relais

La licence FQSC est émise selon l'année de naissance donc un jeune participant de 10 ans en date de l'événement peut être éligible s'il aura 11 ans dans l'année en cours.

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

Minimum d'athlètes : 1 athlète

Maximum d'athlètes : 4 athlètes, dont 2 garçons et 2 filles\*

\* Une délégation n'ayant pas deux athlètes du même sexe pourra compenser avec un athlète de l'autre sexe. Une autorisation par courriel doit être demandée à la FQSC pour modifier le nombre d'athlètes du même sexe. Toutefois, seuls les deux meilleurs résultats par sexe compteront pour le classement de la région lors de la Finale des Jeux du Québec.

Entraîneurs : 1 minimum  
2 maximums

Accompagnateurs et/ou gérant : 1 si 1 entraîneur seulement

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Tous les entraîneurs doivent être membres en règle de la FQSC. Pour être déclaré entraîneur, celui-ci devra détenir minimalement la formation :

- Habilités et tactiques en BMX : Formé
- Ou
- Niveau 1 technique dans l'ancien modèle du PNCE.

Nous acceptons également les entraîneurs qui ont une certification supérieure.

Chaque région doit être encadrée par un entraîneur. Exceptionnellement pour les régions qui ne comptent pas d'entraîneur formé en BMX, elles pourront intégrer un entraîneur répondant aux exigences de la spécification pour les entraîneurs du vélo de montagne.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Tous les participants doivent être affiliés (détenir une licence ACC-UCI de la FQSC)

Coût : Avant le 15 juillet de la même année – plein montant

Après le 15 juillet de la même année \* - 50% du tarif

\* rabais applicable seulement dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition identifiée sélection au calendrier de BMX de la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC). Les modalités de sélection régionale devront être approuvées par la FQSC et seront diffusées sur le site de la FQSC au lien suivant: (<http://www.fqsc.net/general/jeux-du-quebec>)

**F) ADMISSIBILITÉ**

Avoir participé à la sélection régionale. Les athlètes participant à la Finale provinciale doivent absolument détenir la licence régulière.

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

La région d'appartenance correspond à l'adresse du domicile de l'athlète.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

**Épreuves chronométrées**

Les départs s'effectuent individuellement à toutes les minutes, en débutant avec les garçons suivis des filles. Un délai de cinq minutes est prévu entre le dernier départ chez les garçons et le premier départ chez les filles pour intercaler les coureurs qui se présenteraient en retard à leur départ. Les coureurs effectuent deux fois le parcours, et on retient le meilleur temps de chaque coureur pour établir le classement.

**Course**

Au départ de la course, les coureurs sont alignés côte à côte sur une grille de départ. Chaque vague de départ est composée de 4 coureurs. Au signal, les coureurs s'élancent en même temps sur la piste, enchaînant les sauts sur des buttes en terre, des virages serrés et différentes sections à obstacles. Les participants doivent effectuer 3 vagues par épreuve afin de se qualifier pour l'épreuve principale, le nombre d'épreuves variant selon le nombre d'inscriptions.

**Relais par équipe**

Les équipes officielles seront composées par région et compteront un maximum de 2 coureurs (obligatoirement 1 gars et 1 fille). Les régions pourront présenter deux équipes. Les athlètes qui n'auront pas d'équipe pourront agir à titre de substitut pour l'équipe de leur région. La séquence du relais sera déterminée par tirage au sort afin de déterminer si les filles ou les garçons débutent. Quatre régions prendront le départ à la fois pendant les qualifications, le tout par tirage au sort. Les meilleures équipes iront soit en quart de finale ou en demi-finale, le tout dépendamment du nombre d'équipes inscrites. Les relais s'effectuent de la façon suivante : la première vague de coureur (4) s'élance sur la piste en même temps. La deuxième vague s'élance, à un pied à terre, au moment où le premier athlète franchi la ligne d'arrivée.

**I) SURCLASSEMENT**

Un surclassement chez les filles âgées de 10 ans pourra être autorisé seulement pour compléter une catégorie. Celui-ci devra être préalablement autorisé par le directeur technique de la FQSC. Pour être admissible à une demande de surclassement, l'athlète féminine devra avoir pris part régulièrement aux épreuves provinciales de la Coupe du Québec de BMX.

**J) SUBSTITUTION**

Permise en autant que l'athlète ait participé à la compétition de sélection régionale

**K) EXCLUSION**

Aucune

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de:

Médailles d'or : 6

Médailles d'argent : 6

Médailles de bronze : 6

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

**Course**

POSITION	POINTS
1	30
2	28
3	26
4	24
5 à 8	22
9 à 16	14
Qualification	10

**Relais**

POSITION	POINTS
1	30
2	28
3	26
4	24
5 à 8	22
Qualifications	18

**Épreuve chronométrée**

POSITION	POINTS
1	30
2	28
3	26
4	24
5	22
6	20
7	18
8	16
9	14
10	12
11	10
12	8
13	6
14	4
15	2
16 et +	1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS**

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position.

Somme des points de tous les athlètes par région.

**ANNEXE 1**

**TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA REMISE DES MÉDAILLES**

DISCIPLINE	CATÉGORIE	OR	ARGENT	BRONZE	
Épreuve Chronométrées	11-13 ans F	1	1	1	
Épreuve Chronométrées	11-13 ans H	1	1	1	
Course	11-13 ans F	1	1	1	
Course	11-13 ans H	1	1	1	
Relais par équipe	11-13 ans F	1	1	1	
Relais par équipe	11-13 ans H	1	1	1	
<b>TOTAL :</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>18</b>

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.